



# Nouvelles des régions

## A vos agendas !

Séminaire  
Trois journées sont prévues.

La première séance se déroulera le 25 mai 2011, à l'IRTS de Montrouge près de Paris (voir programme joint à cette lettre).

Le 24 mai 2011

l'Assemblée Générale du CNAHES se tiendra à 15 heures

45 à l'IRTS de Montrouge, 1, rue du 11

Novembre, 92120

Montrouge.

La lettre du CNAHES

Directeur de publication  
Roger Bello  
63 rue de Croulebarbe  
75013 Paris

ISSN 1777-3431

info@cnahe.org  
www.cnahe.org

La lettre est éditée et routée avec le concours du Synéas et mise sous pli par les militants du CNAHES Ile de France

### Région Auvergne

Après un travail de préparation entre le délégué régional et un responsable de l'ITSRA (Institut de travail social de la région Auvergne), se tient le 26/02/2011 une première réunion dont l'objectif est de repérer les intérêts de cette question de l'histoire du travail social, et de structurer un groupe de travail sur ce thème. Celle-ci se fait en présence de Chantal Rousseau, secrétaire générale du CNAHES. Nous remercions l'ITSRA de son implication et de la mise à disposition de la logistique indispensable. F. Guérenne (ITSRA) dit tout l'intérêt que l'institut porte à l'histoire du secteur social et des missions du travail social et de l'action sociale en région. Un tour de table permet d'évaluer les attentes et les idées de chacun sur le sens de la démarche et l'organisation à donner à un groupe de travail régional. Nous remercions Nathalie Ponsart de sa présence en qualité d'historienne, enseignante à l'université Blaise Pascal de Clermont Ferrand. De ces échanges, ressortent 4 axes principaux :

- L'importance d'une mise en place dans les plus brefs délais : répertorier et coordonner les différents travaux et réflexions déjà mis en œuvre.
- Archivage de la documentation en termes de lieux et de méthodes.
- Concernant l'ISTRRA, prise en compte de l'histoire des professions, des formations, et du secteur d'expérimentation.
- A travers le recueil de textes, projets des associations oeuvrant dans le secteur, rendre compte des valeurs qui ont sous-tendu et qui sous-tendent encore les actions quotidiennes. Compte tenu de ces éléments, il

convient d'élaborer une organisation la plus souple possible, ce qui n'exclut pas la rigueur. Nous prolongerons cet échange le 16 mai, afin d'explorer le champ des possibles, de faire un inventaire des travaux déjà réalisés en région, et d'organiser cette antenne de la région Auvergne du CNAHES.

### Région Bretagne

La délégation Bretagne est depuis toujours intéressée par la collecte de témoignages émanant du secteur des personnes handicapées sensorielles et physiques. A cette fin, une rencontre a eu lieu récemment avec le Directeur Général de l'Association le Parc à Fougères (Ille et Vilaine). Cette importante structure qui accueille actuellement 500 personnes sourdes et malentendantes dans plusieurs services adaptés fut créée en 1851 par la congrégation des sœurs de Rillé dont la fondatrice fut Anne Boivent

### Région Centre

Au cours du 1er trimestre 2010, nous avons concentré nos efforts sur la mise en place de journées d'information à destination des établissements et associations, sur l'intérêt des archives et les obligations qui s'y rapportent. Cette démarche est réalisée avec le concours des services des Archives Départementales, du Creai et de l'Uriopss, dans le double souci de donner des informations techniques précises, mais aussi de réfléchir à la qualité des documents qui sont archivés, en particulier aux documents de travail des équipes éducatives ou sociales. Nous avons organisé une réunion en Loir et Cher sur une demi-journée en janvier 2011, six associations étaient représentées avec dix personnes

présentes. Nous en prévoyons une en juin en Indre et Loire. Par ailleurs, nous arrivons en phase finale de la réalisation d'un DVD relatant le passage des Centres d'Observation aux CMPP dans 4 départements de la région Centre.

### Région Lorraine

La réunion régionale du 30 mars 2011 a prévu d'engager la délégation dans des propositions de rencontres avec les deux associations de cadres et de directeurs de la région pour inscrire à l'ordre du jour d'une de leurs prochaines réunions de recevoir une délégation du CNAHES pour parler des enjeux de l'histoire de l'action sociale et proposer des collaborations institutionnelles à ce sujet. Plus largement, un courrier est prévu en direction des organismes employeurs (publics et privés) pour proposer que les structures désignent un correspondant qui serait invité à participer avec l'accord de l'employeur aux travaux du CNAHES. Nous avons besoin de l'engagement concret des réseaux employeurs à participer aux débats et travaux ainsi qu'à leur soutien financier par le biais des cotisations modestes (75€) de chaque entité (siège, établissement, service). En retour, le CNAHES s'engage à valoriser la capitalisation du travail accompli par les bénévoles et les salariés qui fait trace dans l'histoire singulière de chaque institution, mais aussi en Lorraine et au-delà. Le site informatique en phase test que nous souhaitons prochainement mettre en ligne et inaugurer lors d'un événement en juin prochain constitue dès à présent un outil opérationnel qui ne demande qu'à servir !

>>> suite dans le supplément

# cnahe s

# la lettre

Conservatoire Nationale des Archives et de l'Histoire de l'Education spécialisée et de l'Action Sociale

N° 38 - avril 2011

## La lettre

### Les centres d'observation

### Un concept d'une autre époque

p. 2

## Nouvelles des régions

### Auvergne Bretagne Centre Lorraine

p. 4

## Lectures

Sous l'œil de l'expert - Les dossiers judiciaires de personnalité

Autour de l'enfant : la ronde des professionnels - XIXe-XXe siècles

p. 2

## Informations

### Séminaires

P. 4

## Au carrefour du public et du privé Des femmes et des hommes dans la protection de l'enfance (Voir le cahier central)

Suite à la journée d'étude de 2010 sur le thème « Public-Privé dans le champ de l'enfance en difficulté »\*, nous avons décidé de poursuivre la réflexion sous forme d'un séminaire. Trois séances sont prévues qui interrogeront trois secteurs où se sont jouées ces relations inextricables entre puissance publique et initiatives privées : les œuvres et associations dites « habilitées » par le ministère de la Justice, celles qui se sont chargées de la question du handicap en lien avec le ministère de la Santé



et enfin celles qui tournent en orbite autour de l'Education nationale. Ces rencontres ont pour objectif de réfléchir à la nature des relations qui se jouent depuis deux siècles entre trajectoires personnalisées, avec les mille et une façons de se mouvoir, permettent d'interpeller les représentations souvent trop clivées ou clichées entre un monde du privé et un monde du public, comme s'il s'agissait de deux blocs antagonistes et imperméables, chacun ayant sa culture, sa manière de faire que l'autre, évidemment, ne peut pas comprendre, chacun rêvant de prendre le pas sur l'autre. Il y aurait ainsi d'un côté l'incarnation du fonctionnaire, voire du haut fonctionnaire, avec sa droiture ou au contraire sa

la composante publique et ces secteurs : concurrence, ignorance réciproque, complémentarité, affrontement, déférence, interdépendance, combat de légitimité ? Une clé de lecture commune a été choisie pour ces trois séances : nous pisterons la biographie des femmes et des hommes qui dans leurs histoires individuelles et professionnelle se sont retrouvés avec un pied dans le public et un autre dans le privé sans forcément avoir eu le « cul entre deux chaises ». Ces

trajectoires personnalisées, avec les mille et une façons de se mouvoir, permettent d'interpeller les représentations souvent trop clivées ou clichées entre un monde du privé et un monde du public, comme s'il s'agissait de deux blocs antagonistes et imperméables, chacun ayant sa culture, sa manière de faire que l'autre, évidemment, ne peut pas comprendre, chacun rêvant de prendre le pas sur l'autre. Il y aurait ainsi d'un côté l'incarnation du fonctionnaire, voire du haut fonctionnaire, avec sa droiture ou au contraire sa

rigidité, son sens du service public ou au contraire son esprit avare de son temps et peu enclin à la besogne ; de l'autre la figure du militant, engagé ou extrémiste, ayant la vocation ou bien grenouille de bénitier, innovateur ou bien magouilleur, bénévole ou bien imprévisible et instable. Autant d'idées reçues que nous souhaitons mettre à mal à travers ces itinéraires singuliers qui ont su s'adapter aux configurations locales, tricoter avec leurs convictions et leurs engagements, passant parfois d'un secteur à l'autre en fonction des opportunités de carrière, des sympathies, voire des empathies ressenties. A travers leurs témoignages, les ministères loin d'être représentés comme des forteresses imprenables d'où émanerait le diktat de la puissance publique, apparaissent comme des lieux de rencontres, de négociations – notamment pour les subventions de couloirs -, voire même d'hébergement pour les sièges sociaux des associations. A l'inverse, des fonctionnaires se déclinent comme des militants investis dans des associations locales sans pour autant jouer double jeu ou avoir plusieurs casquettes.

Mathias Gardet

\*Journée d'étude du 15 juin 2010, organisée par le CNAHES, l'AHPJM, l'ENPJJ et le SAMT à Roubaix, sur le thème : « Public - Privé dans le champ de l'enfance en difficulté (XIXe - XXe siècles). Quelle dialectique ? »

Dans ces dossiers, la vie d'individus à absoudre ou condamner est analysée par des experts, médecins, psychologues, éducateurs et magistrats, et cela en dit autant sur les personnes observées que sur celles qui les observent. Cet étiquetage méritait qu'on s'y arrête en historiens.

Publications des universités de Rouen et du Havre, volume 22 - janvier 2011 - 18 €  
1 rue Lavoisier, Cedex, 76821 Mont-Saint-Aignan  
Tél. 02.35.14.63.45  
purh@univ-rouen.fr

Un des trait marquants du traitement de l'enfance « irrégulière » depuis le XIXe siècle est la progressive agrégation de nombreux acteurs qui surveillent, jugent, soignent, pansent, observent, rapportent, instruisent, éduquent... Sous la direction de Samuel Boussion.

Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, n° 12 - 18 €  
Presses Universitaires de Rennes, 2 rue du Doyen Denis Leroy  
35044 Rennes cedex  
www.pur-editions.fr

# Les centres d'observation

## un concept d'une autre époque.

Le 20 janvier dernier, Pierrette Bello, déléguée régionale du Cnahes Ile-de-France, proposait aux membres de la région de visionner un DVD réalisé par des élèves de l'RTS Paris Ile-de-France à l'occasion de la journée d'études organisée le 20 octobre 2009 par le Cnahes régional et 5 centres de formation d'Ile-de-France préparant aux métiers de l'éducation spécialisée, sur « La transmission de l'histoire de l'Education spécialisée : enjeu de formation ? ».

Deux acteurs de l'époque y font revivre leur expérience de jeunes éducateurs dans deux centres d'observation créés en région parisienne dans les années 40, Guy Dréano pour le centre d'observation Le Coteau à Vitry-sur-Seine et Jacques Bourquin pour le centre d'observation de Savigny-sur-Orge. Leurs récits permettent de mieux comprendre comment, dans les années qui ont suivi l'après-guerre de 39-45, a été pensée et vécue l'observation dans le secteur public, auquel appartient le C.O. de Savigny-sur-Orge, ouvert en 1945, et dans le secteur privé associatif dont dépend celui de Vitry, ouvert en 1946 par l'Union Française pour le Sauvetage de l'Enfance dans un établissement déjà existant, et vite repris par la Sauvegarde de Paris.

Ils racontent leurs souvenirs, dans les années 50 et 60, et les replacent dans le contexte de l'époque, en pleine mutation. Déjà, bien avant la guerre, un large courant d'opinion se préoccupait de répondre avec une ap-

proche différente aux problèmes de tous ordres présentés par des enfants, Peu à peu on arrivait à estimer qu'avant d'intervenir, il fallait d'abord prendre le temps de comprendre les difficultés dont souffrait l'enfant, et qu'un temps d'observation était donc nécessaire. Jacques Bourquin rappelle qu'un premier centre d'observation a d'ailleurs été créé à Möll, en Belgique, avant la guerre de 14, qui servira longtemps de référence à tous les centres d'observation. En France, dans les années 30, toute une campagne de presse s'attaque à ce qu'on appellera « les bagnes d'enfants ». Apparaissent de petites structures d'observation, dont une dans le cadre du Service Social de l'Enfance, et, à l'intérieur de l'administration pénitentiaire, un quartier d'observation pour les mineurs à la prison de Fresnes, vers 1933-34. En 1942, une loi sur l'enfance délinquante privilégie le centre d'observation. De nombreux C.O. vont être créés après la fin de la seconde guerre, dans la ligne de l'ordonnance du 2 février 1945, selon laquelle tout choix de mesures concernant un mineur doit être précédé d'une observation.

Les deux récits qui s'entremêlent font ressortir à la fois quelques points communs et de nombreuses différences. Mais signalons d'abord une différence de taille. Le Centre d'observation de Savigny fonctionne dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 précitée et dépend de l'Education Surveillée, administration nouvellement créée et peu équipée.

Il a pour principal objet de donner aux nouveaux juges des enfants des éléments sur les jeunes qu'ils rencontrent afin de leur faciliter la prise de décision. Le Centre d'observation du Coteau, quant à lui, développe une approche fondée sur l'éducation nouvelle, les apports de la neuropsychiatrie et de la psychanalyse. Cela conditionne évidemment les souvenirs de nos deux témoins.

Mais dans les deux cas il faut presque tout inventer : il n'y a pas de stratégie particulière pour l'observation, il faut expérimenter. L'expression « petit à petit » revient souvent dans la bouche de Guy Dréano. Tout est à faire. Les deux récits dégagent une impression de tâtonnements, on marche à l'intuition.

Il y a peu ou pas encore de formations d'éducateurs. Cependant, en 1943, une très courte formation « d'éducateur » assurée par des psychiatres et psychologues à l'Université de Clermont-Ferrand sera dispensée à des personnes venant du public et du privé. Dans le secteur associatif, les premières Ecoles d'Educateurs spécialisés s'ouvrent en 1941 à Toulouse, en 1942 à Montesson, bientôt suivies par l'EFPP à Paris, et plusieurs autres après la guerre. Le premier concours de l'Education Surveillée aura lieu en 1951 et Vaucresson n'ouvrira qu'en 1952.

A Vitry comme à Savigny, la prise en charge est en principe de trois mois, quelquefois renouvelée pour trois autres mois, car, comme le rappelle Jacques



Bourquin, au bout des trois mois on n'avait pas toujours réussi à trouver une solution adéquate pour le jeune. Il s'agit bien d'observation, non de rééducation. Cela entraîne d'ailleurs une certaine frustration, signalée notamment par Guy Dréano : au bout de plusieurs mois de vie commune avec l'enfant, on s'est attaché à lui, on commence à bien comprendre ses difficultés, et on aimerait continuer à travailler avec lui. Les activités de loisir ont une place importante : clubs d'activités diverses à Vitry, fréquentation de l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi pour Savigny. L'activité ou la réalisation de quelque chose de concret permettait aux jeunes de se faire plaisir, de prendre confiance en eux et d'apprendre.

Dans l'un et l'autre établissement, l'observation des jeunes fait l'objet de réunions de synthèse, au cours desquelles on fait le point sur les difficultés de l'enfant, à partir des observations relevées par les éducateurs et des examens psychologiques et psychiatriques. Cependant les différences entre les deux établissements sont nettement perceptibles.

Vitry reçoit dès le début des enfants dits « caractériels », selon la caractérologie représentée en France par le professeur René Le Senne, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, professeur à la Sorbonne dans les années 40. Le terme de caractériel va remplacer peu à peu celui de délinquant, parce que l'on réalise que ce terme ne dit rien de ce qui fait qu'un enfant commet des délits. Le directeur du C.O. de Vitry est un médecin. Vers 1950 et pour une vingtaine d'années, ce sera le Docteur Georges Amado. Et cela va orienter la pratique de l'équipe éducative. Vitry

est un des premiers lieux où la dimension clinique, la dimension psychanalytique a été introduite, les conditions étant créées pour établir avec les jeunes une relation réellement authentique. La notion de travail en équipe est très présente, incluant éducateurs, assistantes sociales, enseignants, psychologues et psychiatres, personnels de service. Le Dr Amado donne des indications, mais laisse les éducateurs prendre leurs initiatives.

Savigny-sur-Orge, quant à lui, est né en référence à la justice des mineurs, même si, nous l'avons vu, toute une évolution a abouti à la prise de conscience de la nécessité d'une observation préalable au placement. Le Directeur, François Dhallene, vient de l'administration pénitentiaire... Le psychiatre, le Dr Mâle, qui exercera à Savigny de 1945 à 1975, sensibilisé à la psychanalyse et à la dimension clinique de l'intervention du psychologue et du psychiatre, entrera souvent en conflit avec le directeur qui attend un avis, pas plus, et prend lui-même les décisions. A leur arrivée, les jeunes sont d'abord isolés quelques jours dans une « chambrette », qui, d'après Jacques Bourquin, pourrait être appelée cellule.

Le personnel est différent également. A Vitry, presque tous les éducateurs ont suivi une formation d'éducateur spécialisé, à quelques rares exceptions près. A Savigny, il y a d'anciens moniteurs-éducateurs de l'administration pénitentiaire, dont certains ont cherché ainsi à échapper au

STO, des instructeurs techniques qui pour la plupart viennent aussi de la pénitencière (Savigny accueille des adolescents de 14 à 18 ans et la préoccupation de l'orientation professionnelle y est forte, il y a donc des ateliers), des surveillants, des « assistants de psychologie » ayant souvent une licence de philosophie, ou sortant de l'Institut National d'Orientation Professionnelle.

Les groupes de jeunes sont constitués de manière différente. A Savigny, on les répartit selon leur « caractère » : les violents, les bons Q.I., les petits Q.I, etc. L'établissement n'accueille que des garçons. A Vitry, les enfants, accueillis jusqu'à 14 ans, sont classés par âge, petits, moyens, grands. L'établissement est mixte, une innovation pour l'époque. Et ce sont des « couples éducatifs » qui travaillent sur les groupes, d'abord d'une quinzaine d'enfants, puis progressivement ramenés à 12. C'est assez exceptionnel : à l'époque, l'importance de groupes de petite taille n'était pas évidente.

Les méthodes éducatives diffèrent : à Savigny il y a un mitard, où sont enfermés des auteurs de faits graves, au premier rang desquelles se trouve la fugue. Le retour de fugue se solde par une raclée du surveillant général, et quelquefois une deuxième de l'éducateur. On continue à pratiquer les châtiments corporels. A Vitry, il n'y a ni mitard ni châtiments corporels parmi les sanctions. L'aspect thérapie de groupe y est important : « au moment où je parle à un jeune

dans le groupe, je ne parle pas que pour lui. » dit Guy Dréano. A Vitry, les jeunes appellent les éducateurs par leur prénom et les tutoient. A Savigny, les jeunes les appellent « M'sieur Bourquin... ». A l'Education Surveillée, ce n'est d'ailleurs pas le C.O. de Savigny qui va devenir la référence, mais celui de Lyon, créé en 1951, dont le directeur, Dutey, un homme très ouvert, formé en 1943 à Clermont-Ferrand, va se distancier fortement des méthodes de Savigny.

Encore une différence : à Savigny, on ignore la famille, jugée mauvaise et coupable ; à Vitry, on essaie de garder une relation avec les familles, même si elles ont des difficultés, notamment par les assistantes sociales. Vitry sera d'ailleurs probablement l'initiateur des premiers placements familiaux spécialisés.

Les années passent, et des évolutions se font jour : à partir de 1958 l'observation ne sera plus considérée comme un simple stade, mais comme un aspect d'une démarche continue, les équipes éducatives choisissent de consacrer le temps de l'observation à la rééducation du jeune. Les centres d'observation vont dépérir au profit de l'observation en milieu ouvert, plus souple, plus diffuse, moins coûteuse. Les structures se diversifient, de petits établissements vont remplacer les grands, l'AEMO est instaurée par une ordonnance de 1958. Les centres d'observation ne sont plus la vitrine de l'éducation spécialisée, ils vont disparaître. Mais ils sont à l'origine de préceptes théoriques adoptés par les équipes médico-sociales des structures qui les ont relayés.

Chantal Duboscq